

Le 15 décembre 2014

## **NOTE D'INFORMATION N° 2014/08**

### **I - PERMANENCES MAIRIE**

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera ouverte :

- Semaine du 22 au 27 décembre : horaires habituels ;
- Semaine du 29 décembre au 3 janvier :
  - . Une permanence réservée **uniquement** aux **inscriptions sur la liste électorale** sera tenue, le **mercredi 31 décembre 2014, entre 10 h 00 et 12 h 00.**
  - . Ouverture secrétariat et permanence élus : le **samedi 3 janvier 2015, entre 10 h 00 et 12 h 00.**

### **II - NOUVELLE ORGANISATION DES COLLECTES DE DÉCHETS**

Afin d'optimiser et d'homogénéiser la gestion des déchets ménagers sur son territoire, la Camy réorganise son service de collecte des déchets (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants) à partir de janvier 2015. Breuil-Bois-Robert fait partie des 28 communes concernées sur l'agglomération.

- **Ordures ménagères** : la collecte se fera une fois par semaine, le **jeudi** (pas de changement).
- **Tri sélectif (Emballages Ménagers Recyclables)** : la collecte se fera le **vendredi en semaines impaires**. Vous pourrez dorénavant y jeter les **emballages métalliques**.
- **Déchets verts** : la collecte se fera le **lundi** (pas de changement), **du 1er avril au 30 novembre**.
- **Encombrants** : la collecte aura lieu **3 fois par an**. En dehors de ces dates, il faudra vous rendre à la déchèterie des Closeaux.
- Il n'y aura **plus de déchèterie mobile**.

### **III - PROPRETÉ DE LA PLACE DU VILLAGE**

Les travaux de rénovation de la Place sont désormais terminés. Il convient à chacun d'entre nous de conserver ce nouvel équipement agréable et propre en utilisant les corbeilles de propreté, en évitant les déjections canines et en respectant le calme des riverains.

### **IV - CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS**

Les enfants qui n'ont pas pu assister à la venue du Père Noël peuvent venir retirer leur cadeau en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

### **V - DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

Il est rappelé que l'entretien des abords des propriétés, et notamment le déneigement des trottoirs, est à la charge des propriétaires.

### **VI - INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, pensez à le faire avant le 31 décembre 2014 (permanence le 31 décembre de 10 h à 12 h).

### **VII - RÉNOVATION DU POS**

Par délibération datant du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la révision du POS valant élaboration du PLU. Cette délibération est consultable en Mairie et sur le site internet de la Commune.

### **VIII - VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Maire et le Conseil Municipal vous convient aux vœux de la Municipalité, le **dimanche 11 janvier 2015 à 16 heures**, à la salle des fêtes de la Mare-Henriette. A l'issue de cette cérémonie, nous partagerons la traditionnelle galette.

**Monsieur le Maire et la Municipalité vous souhaitent à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.**

Le Maire,  
Didier LEBRET